

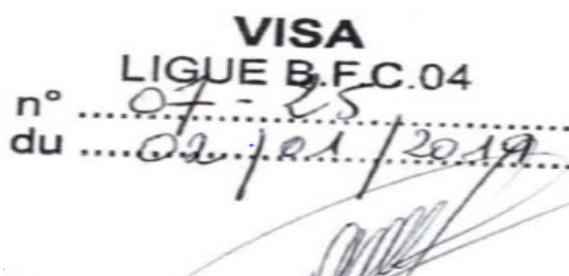


# Association Sportive Automobile Franche Comté



## 1<sup>er</sup> RALLYE RÉGIONAL VHC PEA DE FRANCHE-COMTE 16 / 17 MARS 2019 RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes  
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 38<sup>ème</sup> Rallye régional PEA de Franche Comté.  
Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté en date du **2 / 01 / 2019** sous le numéro **7** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **25**



### **PROGRAMME – HORAIRES**

Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de Franche Comté

### **ARTICLE 1P - ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur administratif, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition les **16 / 17 Mars 2019** dénommé

## **1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL VHC PEA DE FRANCHE-COMTE**

### **Comité d'organisation :**

Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye régional PEA de Franche Comté

**Organisateur technique :** Eric GAVILLOT 04/05 Licence n° 223609

### **1.1P OFFICIELS**

Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye régional PEA de Franche Comté

Directeurs de Course	Hubert	BENOIT	04/11 Licence n° 3617
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05 Licence n° 4454

### **Eligibilité**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC PEA Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2019
- le Challenge ASA Franche-Comté 2019.

### 1.3P Vérifications

Identique au 38 ème Rallye régional PEA de Franche Comté

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport Technique ou, pour les concurrents étrangers , PTH accompagné du visa de l'ASN.

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 1er Rallye Régional VHC PEA de Franche - Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

**ASA FRANCHE COMTE**  
**1, Place Raymond FORNI**  
**90100 DELLE**

**Site internet : [contact@asafcomte.com](mailto:contact@asafcomte.com)**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 04 Mars 2019**.

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures (modernes, VHC confondues)

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : (260 €)
- sans la publicité facultative des organisateurs : (520 €)
- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : (240 €)
- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : (250 €)

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

**3.3.P ORDRE DE DEPART : VHC – MODERNES** . Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de **10 min** avec le premier concurrent moderne.

## ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

**4.1P** Sont admises les voitures

Des périodes E a J2 incluses (1947 à 1990), homologues VHC et possédant un passeport Technique Historique ( PTH/PTN)

Du groupe Rallye Classic de Competition (1977 à1981)

Les voitures du groupe Rallye Classic de compétition auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la coupe de France.

**4.3P**

Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à OFFEMONT

2 véhicules assistance autorisés sur le parc (avec vignette)

**4.3.2.3P**

Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5 P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5,1 Identification des voitures

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code Sportif International.

**Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.**

## - PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P** Description  
Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.  
Identique au 38 ème Rallye régional PEA de Franche Comté
- 6.2P** Reconnaissances  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
- 6.2.5P** Identique au 38 ème Rallye régional PEA de Franche Comté

## ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P** Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC.

## ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P - PRIX

Remise des prix : Même horaire que le Rallye régional de FC  
Remise des prix : Chaque concurrent recevra un trophée